

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2014

COMPTE-RENDU DE SEANCE

PRESENTS :


Mmes et MM. COULOMB Pierre, FABRE Claude, BOUTRY Marcel, INES Claude, CASTINEL Louis, COLETTA Eliane, GIMBERT Sylvia, DELLAVALLE Christine, LEPRETRE Patricia, SOMA Jacques, COULOMB Jean-Jacques, BOUHAFS Hayette, ROYER Carole, DEGIOANNI Jean-Marie, ARTAUD Nathalie, MARTIN Gilles, MARCHAND Charlène, INNOCENTI Maxime, PASSANANTE Jean-Philippe, BIAVA Patrick, TULLINI Daniel.

ABSENTS REPRESENTES :

M. POLLUS Alfred donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.
Mme PRATI Corinne donne procuration à M. COULOMB Pierre.
Mme BOTTERO Emilie donne procuration à M. BOUTRY Marcel.
Mme LOCATO Eléonore donne procuration à M. BIAVA Patrick.
Mme NGUYEN Kim donne procuration à M. PASSANANTE Jean-Philippe.


ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme COLLOMBON Danièle.



M. le Maire rappelle l'ordre du jour : l'approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 novembre 2014.

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.



DELIBERATION N° 1 : VENTE AUX PLUS OFFRANTS DE 4 PARCELLES CONSTRUCTIBLES APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE

La commune de Saint-Zacharie est propriétaire de plusieurs parcelles constructibles sises lotissement les Prés. M. le Maire propose au Conseil Municipal de les mettre en vente pour des particuliers et de lancer une vente aux plus offrants. Les terrains concernés sont les suivants :

- Terrain A issu de la parcelle A2715 sis allée des Fenouils. Superficie de 525 m². Valeur vénale estimée à 142.000 €.
- Terrain B issu de la parcelle A2829 sis allée des Lauriers Roses. Superficie de 500 m². Valeur vénale estimée à 135.000 €.
- Terrain C issu de la parcelle A2829 sis allée des Romarins. Superficie de 473 m². Valeur vénale estimée à 128.000 €.
- Terrain D issu de la parcelle A2719 sis allée de la Cascade. Superficie de 334 m². Valeur vénale estimée à 90.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De vendre aux plus offrants les biens précités.
- De fixer au 30 janvier 2015 la date limite de réception des offres des prétendants.

- D'ouvrir publiquement les offres des prétendants lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.
- De conclure la vente de chaque parcelle avec le plus offrant. Si un prétendant devait se désister après l'accord de vente, l'offre classée immédiatement après serait prise en compte.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents ou actes relatifs à ces ventes.

Cette information sera diffusée auprès de la population par voie d'affichage et voie de presse. Les recettes issues de ces ventes seront enregistrées sur le budget principal de la commune.

DELIBERATION N° 2 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION DU PNR DE LA SAINTE-BAUME

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **considérant** :

- l'intérêt paysager, biologique, culturel et humain de la Sainte-Baume ;
- la fragilité socio-économique de ce territoire ;
- la nécessité de garantir la sauvegarde de ce patrimoine prestigieux tout en contribuant au développement économique local ;
- le nouveau périmètre d'étude du projet de Parc naturel régional de la Sainte-Baume ;

Décide :

- d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte-Baume annexé à cette présente délibération.

DELIBERATION N° 3 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

A la demande de la Trésorerie de Saint-Maximin, il y a lieu d'apporter quelques modifications budgétaires sur des écritures afin de régulariser certaines anomalies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise M. le Maire à inscrire les opérations énumérées ci-dessous sur le Budget Principal Communal 2014 :

Investissements Recettes :

- cession d'actif 024 : + 3.000 €
- transfert de la section de fonctionnement 021 : - 3.000 €

Fonctionnement :

Dépenses : - transfert à section d'investissements 023 : - 3.000 €

- maintenance 011 : + 3.000 €

Recettes : - compte 775 : - 3.000 €

- compte 70311/070 : + 3.000 €

